

RAPPORT FINANCIER 2018

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

SOMMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

BILAN	4
COMPTE DE RÉSULTAT	6
ANNEXE AUX COMPTES	8
TABLEAU DE FINANCEMENT	31
RAPPORT DE GESTION	32
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	42
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2019	46

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF	31 déc. 2018			31 déc. 2017
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ				
Logiciels Informatique	3 793 369	3 616 678	176 690	237 901
Droit au bail	526 921	526 921	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 320 289	4 143 599	176 690	237 901
Immeubles et terrains	37 264 805	16 543 157	20 721 648	21 592 569
Installations et agencements	70 870 423	35 860 091	35 010 332	33 485 841
Immobilisations en cours	2 173 313	0	2 173 313	1 017 777
Matériel et mobilier	10 611 072	8 682 074	1 928 998	1 820 690
Matériel de transport	5 720 834	4 922 962	797 872	1 001 260
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 640 447	66 008 284	60 632 163	58 918 137
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 623 623	2 270 707	7 352 917	7 955 558
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	140 584 359	72 422 589	68 161 770	67 111 597
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	9 562	0	9 562	9 184
Autres créances	11 743 096	0	11 743 096	11 256 528
Valeurs mobilières de placement	41 899 342	220 881	41 678 462	41 442 525
Disponibilités	34 117 380	0	34 117 380	33 363 902
Charges constatées d'avance	1 844 253	0	1 844 253	1 695 255
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	89 613 633	220 881	89 392 752	87 767 394
TOTAL DE L'ACTIF	230 197 993	72 643 470	157 554 522	154 878 991

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

PASSIF	31 déc. 2018	31 déc. 2017
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Valeurs du patrimoine intégré	46 203 587	46 203 587
Fonds statutaires	15 743 105	16 554 009
Libéralités à caractère d'apport	2 500 452	2 410 452
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise	3 023 304	2 754 452
TOTAL FONDS PROPRES	67 470 448	67 922 500
Réserve de fonds de roulement	46 633 334	47 233 333
Fonds de réserve	6 535 578	11 224 821
TOTAL RESERVES	53 168 912	58 458 154
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE RESSOURCES EN ATTENTE D'AFFECTATION	-1 948 238	-6 235 735
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	118 691 120	120 144 918
PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS		
Provisions pour risques	443 169	491 456
Provisions pour charges	685 000	632 857
Fonds dédiés	6 867 457	7 972 910
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS	7 995 626	9 097 223
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	2 915 875	1 988 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 399 057	4 598 719
Dettes fiscales et sociales	9 918 807	10 261 107
Autres dettes	7 760 991	7 308 055
Produits constatés d'avance	4 873 045	1 480 240
TOTAL DES DETTES	30 867 774	25 636 849
TOTAL DU PASSIF	157 554 522	154 878 991

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	730 866	0
Subventions	9 045 587	8 105 041
Reprises de provisions	257 500	634 830
Collecte - dons	62 481 600	67 723 146
Legs et donations	42 558 393	35 689 821
Cotisations	911	896
Autres produits :		
. Participations : bénévoles et accueillis...	10 539 667	10 523 152
. Produits de la vente de dons en nature	11 817	10 150
. Divers autres produits	2 351 898	2 597 046
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	127 978 239	125 284 081
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats alimentaires	476 475	469 065
Achats de marchandises	433 337	0
Variation de stock	-378	2 937
Autres achats et charges externes	44 740 346	45 187 019
Impôts et taxes et versements assimilés	3 312 802	3 460 815
Salaires et traitements	32 030 019	31 517 746
Charges sociales	15 390 394	15 219 392
Dotations aux amortissements	6 148 339	5 987 501
Dotations aux provisions	261 356	335 017
Autres charges	99 111	121 755
Distribution de secours :		
. Aides financières aux partenaires	4 084 254	4 097 149
. Distribution directe de secours	26 551 758	26 603 730
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	133 527 813	133 002 126
1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I) - (II)	-5 549 574	-7 718 044
PRODUITS FINANCIERS		
Sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	682 777	886 898
Autres intérêts et produits assimilés	42 090	22 374
Différences positives de change	27 703	12 067
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 431	76 793
Reprises de provisions financières	22 000	112 089
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	799 000	1 110 220
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	18 323	125 759
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	79	3
Dotations aux provisions financières	1 366 745	17 030
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 385 147	142 791
2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	-586 147	967 429
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1) + (2)	-6 135 721	-6 750 615

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	24 865	41 913
Sur opérations en capital	3 887 655	649 319
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	3 912 520	691 232
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	62 363	65 966
Sur opérations en capital	553 313	61 995
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	615 676	127 961
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	3 296 843	563 272
Impot sur les sociétés (VII)	214 813	212 871
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	132 689 758	127 085 534
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	135 743 449	133 485 749
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-3 053 690	-6 400 215
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 245 866	3 056 782
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 140 413	2 892 303
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 948 238	-6 235 736

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
. Bénévolat	201 265 510	203 422 531
. Frais de bénévoles non remboursés	2 153 485	2 121 595
. Mécénat de compétences	1 078 123	1 996 243
. Contributions cheques vacances reçus et autres prestations	406 636	495 946
. Dons en nature	1 057 332	815 225
TOTAL DES PRODUITS	205 961 086	208 851 541
CHARGES		
. Bénévolat	201 265 510	203 422 531
. Frais de bénévoles non remboursés	2 153 485	2 121 595
. Mécénat de compétences	1 078 123	1 996 243
. Emplois contributions chèques vacances reçus et autres prestations	406 636	495 946
. Secours en nature	105 345	146 947
. Mise a disposition de biens	951 987	668 277
TOTAL DES CHARGES	205 961 086	208 851 541

1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	9
2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
2.1 Principes généraux	9
2.2 Changements de présentation et de méthodes d'évaluation	9
2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
3 – FONDS ASSOCIATIF	12
3.1 Définition des fonds propres	12
3.2 Définition des réserves	13
3.3 Méthode d'affectation du résultat	13
3.4 Méthode d'affectation du résultat du secteur lucratif	13
3.5 Mouvements du fonds associatif, affectation du résultat 2017, apports 2018	13
3.6 Mouvements du fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2018	14
4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DEDIÉS	15
4.1 Mouvements des provisions au passif	15
4.2 Mouvements des provisions à l'actif	16
5 – MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS	16
5.1 Mouvements des immobilisations	16
5.2 Mouvements des amortissements	17
6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
6.1 Tableau des immobilisations financières	17
6.2 Tableau des filiales et des participations	18
7 – TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES	18
7.1 Echancier des créances et dettes	18
7.2 Rattachement à l'exercice des charges et produits	19
8 – AUTRES INFORMATIONS	19
8.1 Engagements financiers	19
8.2 Évolution et répartition des effectifs	22
8.3 Rémunérations	22
8.4 Contributions volontaires en nature	22
8.5 Résultat exceptionnel	23
8.6 Résultat secteur lucratif	23
8.7 Honoraires du Commissaire aux Comptes	23
9 – INFORMATIONS RELATIVES AU CER	24
9.1 Compte d'emploi annuel des ressources	26
9.2 Principes généraux	26
9.3 Définition des missions sociales	26
9.4 Affectation des charges et répartition des coûts	28
9.5 Ressources collectées auprès du public et affectation aux emplois	31

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une information régulière au Conseil d'Administration a été effectuée sur les réalisations budgétaires et le suivi de trésorerie.

Le résultat de l'exercice est un déficit de 1,9 M€, contre 6,2 M€ en 2017. La variation (+4,3 M€) peut se présenter à partir de résultats intermédiaires :

- ▶ Le déficit du résultat courant non financier, diminue de 2,2 M€ ;
- ▶ Le résultat financier est en baisse de -1,6 M€
- ▶ Le résultat exceptionnel dégage un produit de 2,7 M€
- ▶ La variation des ressources affectées dégage un produit de 1 M€.

La collecte de dons pour l'ensemble du secteur associatif s'inscrit toujours dans un climat difficile avec une tendance à la baisse depuis plusieurs années, à laquelle l'association n'échappe pas malgré les efforts entrepris au siège et en délégations. Elle est toutefois compensée cette année par des produits legs et donations, assurances-vie à un niveau exceptionnel. En effet les retards pris par les notaires l'année dernière ont été résorbés et le renforcement humain de l'unité legs a permis un écoulement plus important du portefeuille. Par ailleurs, un effort particulier a été entrepris pour réaliser des cessions immobilières importantes en délégations. Enfin, des efforts ont été réalisés par les délégations, les antennes et les Directions du siège pour contenir les charges.

Au 1^{er} janvier 2018, les délégations de Charentes se sont regroupées portant le nombre de délégations à 74. Le regroupement des délégations Meurthe / Moselle et des Vosges au 1^{er} janvier 2019 donne naissance à la délégation des Hauts de Lorraine.

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis selon les dispositions du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable et les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014), modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

2.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

La présentation des comptes 2018 et les modes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

2.3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

2.3.1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations et les amortissements correspondants apparaissent à leur valeur comptable au chapitre 5 « Mouvements des immobilisations et des amortissements ».

2.3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée :

- ▶ 75 ans gros œuvre des bâtiments Cité Saint-Pierre
- ▶ 60 ans gros œuvre des bâtiments siège et CEDRE
- ▶ 25 ans gros œuvre des bâtiments délégations
- ▶ 20 ans gros œuvre des appartements
- ▶ 15 ans agencements extérieurs
- ▶ 15 ans agencements intérieurs
- ▶ 10 ans agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- ▶ 6 ans aménagements et agencements de terrains et constructions
- ▶ 6 ans matériel et mobilier
- ▶ 5 ans applications informatiques
- ▶ 4 ans matériel roulant
- ▶ 3 ans matériel informatique et logiciels
- ▶ 3 ans constructions démontables

Les immobilisations de la « Maison d'Abraham » sont amorties selon les mêmes durées que celles des délégations, depuis 2015, en raison du nouveau bail signé avec le Patriarce Syro-catholique d'Antioche pour une durée de 35 ans, qui assure la pérennité des investissements.

2.3.1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Une provision est constituée pour couvrir les risques de non recouvrement. Elles sont détaillées au chapitre 6 « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.1. Participations

Dans le prolongement de ses actions d'aides en faveur du logement, le Secours Catholique – Caritas France participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme :

- ▶ De participations au capital de sociétés qui participent au développement de l'habitat solidaire, principalement la Caritas Habitat, le groupe ESIS, et la Foncière Habitat et Humanisme,
- ▶ D'apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aides aux personnes, accueil de familles de détenus, accueil de grands handicapés, intégration par l'économie de personnes en situation de difficultés sociales. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Pour favoriser le développement de l'investissement solidaire au profit du logement très social, le Secours Catholique a participé à la création de la société Caritas Habitat en 2015. Le capital souscrit par le Secours Catholique a été de 5 M€, totalement libéré. En 2018, le Secours Catholique a participé à une augmentation en capital à hauteur de 300 K€ portant sa participation globale à 5,3 M€.

Le Secours Catholique et l'ACSC ont créé la Société Civile Immobilière « Rosier Rouge » qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale situé dans les communes d'Issy les Moulineaux et de Vanves. Le Secours Catholique et l'ACSC ont apporté à la SCI « Rosier Rouge » des terrains en contrepartie de parts sociales. La participation du Secours Catholique est de 1 M€.

La SCI « Rosier Rouge » a, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de 60 ans, mis à disposition les terrains à la Société à loyers modérés « Toit et Joie ».

Le détail des participations et des apports figure au point 6.1 « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.2. Prêts

Le Conseil d'administration a décidé de consentir à l'association « La Jacine » un prêt sans intérêts de 100 K€ pour permettre à cette association de rénover le bâtiment principal d'une maison d'accueil familial de vacances qui appartient au Secours Catholique et qui accueille en priorité les familles aux revenus modestes qui lui sont adressées par les délégations. Le prêt d'une durée de 15 années est remboursé par versement trimestriels à compter du 1^{er} janvier 2012. Le solde à fin 2018 est de 53 K€.

Le Secours Catholique a décidé de se libérer de la participation à l'effort de construction sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 1035 K€ dont 138 K€ au titre de 2018. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de 20 ans.

Le Conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêts de 300 K€ à la SCIC Habitat Solidaire oeuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins 8 ans et au maximum de 10 ans.

2.3.1.2.3. Dépréciation des immobilisations financières

Les dépréciations suivantes ont été constatées portant sur les immobilisations financières :

Titres de participation

- ▶ Caritas Habitat : Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte de la situation nette comptable de la société, 0,9 M€.
- ▶ SCI Rosier Rouge : Pour tenir compte principalement de l'indisponibilité du terrain jusqu'au terme du bail, de l'immeuble à construire et de sa mise en exploitation, les titres ont été totalement provisionnés en 2016, 1 M€.

Prêts

- ▶ Le prêt de la SCIC Habitat Solidaire a été provisionné à 100 % compte tenu de la situation financière d'Habitat Solidaire, 0,3 M€.

2.3.2. FONDS DÉDIÉS

Le détail des fonds dédiés figure au chapitre 4 « Mouvements des provisions et fonds dédiés ».

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou dans le cadre de convention de subvention ou mécénat. Sont considérés comme appels les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés. Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : dons et participations, legs et subventions.

2.3.3. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée.

2.3.4. AUTRES DETTES

Les projets internationaux engagés non réglés figurent dans ce poste pour 7,3 M€.

2.3.5 TRÉSORERIE

2.3.5.1 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leur cours de clôture est inférieur. Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité, la performance et l'éthique. Le montant des produits financiers généré au titre de 2018 par les placements s'élève à 0,75 million d'euros.

En milliers d'euros	31 Déc. 2017	Acquisitions	Cessions	31 Déc. 2018	Estimation 31 déc. 2018	Plus values latentes	Moins values latentes
Placements à court terme	1 087	4 020	3 891	1 216	1 219		
Placements à moyen terme	23 392			23 392	23 172		220
Placements à long terme	16 209	149		16 358	16 585	227	
TOTAL DU PORTEFEUILLE	40 689	4 169	3 891	40 967	40 977	227	220
Intérêts courus non échus	756	177		933			
Valeurs mobilières de placement	41 445	4 346	3 891	41 900			

Les placements à échéance court terme sont constitués de deux comptes à terme pour 1,2 M€.

Les placements à moyen terme sont constitués d'un Fonds Commun de Placement de 8,4 M€, d'un compte à terme pour 5 M€ et de deux emprunts obligataires pour 10 M€.

Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation pour un montant total de 16,4 M€.

2.3.5.2 DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de trois livrets, 1,1 M€, des comptes bancaires, 29,7 M€ dont un compte courant rémunéré 15,5 M€, des caisses, 0,5 M€ et des dons de l'exercice, 2,8 M€ en 2018, dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante, soit un total de 34,1 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2018.

2.3.5.3 TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2018, les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités », qui représentent la trésorerie de l'association, sont constitués de sommes portant rémunération investies dans des contrats de placements, 40,9 M€, ou placées sur des livrets et compte courant rémunérés, 16,6 M€. Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 58,5 M€, soit 77% du total de ces postes.

En milliers d'euros	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Valeurs mobilières de placement	40 967	40 688
Disponibilités placées	16 643	15 236
Sous-total	57 610	55 924
Intérêts courus non échus	933	759
TOTAL	58 543	56 683

L'ensemble des sommes portant rémunération est placé à hauteur de 99% auprès d'établissements bancaires et financiers éthiques.

2.3.6. LEGS

Les legs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement ou décaissement. Les legs réalisés sont classés parmi les produits d'exploitation pour leur valeur nette en raison de leur caractère courant. Les charges de gestion temporaire, portant sur des legs dont la réalisation ne peut intervenir rapidement, sont comptabilisées selon leur nature dans les charges d'exploitation.

2.3.7. DETTES ET CRÉANCES EN DEVICES

Les dettes et créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2018. Les dettes et créances de la délégation de Nouvelle Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

3 - FONDS ASSOCIATIF

Le fonds associatif est constitué des « **Fonds propres** », des « **Réserves** », et de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation. Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

3.1. DÉFINITION DES FONDS PROPRES

Le poste « **Valeur du patrimoine intégré** », est constitué des locaux du siège national, de ceux des délégations (désignées comme « comités locaux » au sein des statuts de l'association) et dont le Secours Catholique est propriétaire, et des immeubles de la Cité Saint Pierre de Lourdes, arrêtés et évalués au 31 décembre 2014. La valeur de ce poste n'est pas ajustée des investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'année, afin de lui laisser son caractère d'apport initial.

Le poste « **Fonds statutaire** » regroupe plusieurs sous-postes en référence à l'article 13 des statuts, et notamment alinéa 2 portant l'ajustement nécessaire pour assurer au moins l'équilibre des fonds propres avec l'actif net immobilisé et l'alinéa 5, portant le dixième du résultat de l'exercice.

Le poste « **Libéralités à caractère d'apport** » est la contrepartie des biens reçus par legs que l'association a décidé de conserver pour les besoins de son activité.

Le poste « **Subventions d'investissement affectées à des biens** » enregistre les subventions reçues au financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

3.2. DÉFINITION DES RÉSERVES

Le poste « **Réserve de fonds de roulement** » répond à l'obligation statutaire exprimée à l'article 15, de constituer une réserve permettant d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

Le poste « **Fonds de réserve** » est constitué des résultats de l'association qui ne sont ni destinés à la règle d'équilibre des « fonds propres » avec l'« Actif immobilisé », ni destinés à la « Réserve de fonds de roulement ». Il représente les réserves dont dispose librement l'association.

3.3. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le « **Résultat de l'exercice** » déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « **Fonds de réserve courant** ».

Les postes du Fonds associatif sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « **Fonds de réserve courant** », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 :

- ▶ Le poste « **Fonds statutaire** » comprend notamment les dotations liées à :
 - l'article 13 al 5 des statuts : ajustement du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
 - l'article 13 al 2 des statuts : ajustement en fonction de l'application de la règle de gestion suivante qui répond à un objectif de sécurité de gestion de l'association : les « **Fonds propres** » doivent être au moins égaux à l'« **Actif immobilisé net** ». Le cas échéant, le « Fonds statutaire » sera doté par un prélèvement sur le poste « Fonds de réserve courant ».
- ▶ Le poste « **Réserve Fonds de roulement** » correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des 2/3 de charges hors provisions, sous déduction de 1/3 des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant, en conformité avec la délibération du Conseil d'Administration du 3 mars 2005.

3.4. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Le « **Résultat de l'exercice** » du secteur lucratif, déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

3.5. MOUVEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 ET LES APPORTS DE 2018

Les mouvements du Fonds Associatif qui sont relatifs à l'affectation du résultat 2017 et approuvés par l'Assemblée Générale du 8 juin 2018, sont les suivants, compte tenu des règles décidées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 :

Affectation du résultat 2017 et mise à jour des postes du « Fonds associatif », par prélèvement ou apport au « **Fonds de réserve** » pour un montant net total de -4825 K€, se décomposant ainsi :

- ▶ Affectation du résultat de l'exercice, -6236 K€, au « fonds de réserve »
- ▶ Dotation sur le « **Fonds de réserve** », +1411 K€ pour mettre à jour les postes :
 - « **Fonds statutaire** » en application de l'article 13 al 5 correspondant au dixième du résultat de l'exercice, -624 K€,
 - « **Fonds statutaire** » par application de la règle de gestion en référence à art 13 al 2 : le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « total de l'actif immobilisé net », -187 K€.
 - « **Réserve de fonds de roulement** » en fonction des 2/3 de charges hors provisions, sous déduction de 1/3 des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2018, soit -600 K€.

En milliers d'euros	Solde 31 déc. 2017	Affectation du résultat 2017	Solde 1 ^{er} janv. 2018	Apports en 2018	Mise a jour des apports cédés	Résultat 2018	Solde 31 déc. 2018
FONDS PROPRES							
Valeur du patrimoine intégré	46 203		46 203				46 203
Fonds statutaire	16 554	- 811	15 743				15 743
Libéralités à caractère d'apport	2 411		2 411	90			2 501
Subventions d'investissement	2 755		2 755	404	-136		3 023
TOTAL FONDS PROPRES	67 923	- 811	67 112	494	-136	0	67 470
RÉSERVES							
Réserve fonds de roulement	47 233	-600	46 633				46 633
Fonds de réserve	11 225	- 4 825	6 400		136		6 536
TOTAL RÉSERVES	58 458	- 5 425	53 033	0	136	0	53 169
Excédent ou déficit	-6 236	6 236	0			- 1 948	- 1 948
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	120 145	0	120 145	494	0	- 1 948	118 691

3.6. MOUVEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Les mouvements du fonds associatifs relatifs à l'affectation du résultat 2018 et qui sont en délibération à l'assemblée générale du 12 juin 2019 sont les suivants :

► **Résultat de l'exercice** : - 1948 K€ comprenant :

- résultat du secteur non lucratif, - 1126 K€,
- résultat du secteur lucratif, - 822 K€,

► **Mise à jour des fonds propres** :

- « **Fonds statutaire** » selon l'article 13 alinéa 5 : affectation du dixième du résultat, - 195 K€,
- « **Fonds statutaire** » selon l'article 13 alinéa 2 : le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « Total de l'actif immobilisé net » :

Actif immobilisé net au 31/12/2018 **68 161**

Fonds propres au 31/12/2018 avant affectation du résultat 67 470

Fonds statutaire art 3 alinéa 5 - 195

Fonds propres provisoire au 31 décembre 2018 **67 275**

Mise à jour Fonds statutaire art 3 alinéa 2 **+ 886**

Total Fonds propres après mis à jour **68 161**

Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement » en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2019, soit - 1341 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2018 avant affectation	Affectation du résultat 2018	Mise a jour du fonds associatif	Solde au 31 déc. 2018 après affectation
FONDS PROPRES				
Valeurs du patrimoine intégré	46 203			46 203
Fonds statutaire	15 743		691	16 434
. Art 13 alinéa 5	3 347		-195	3 152
. Art 13 alinéa 2	12 396		886	13 282
Libéralités à caractère d'apport	2 501			2 501
Subventions d'investissements	3 023			3 023
TOTAL FONDS PROPRES	67 470	0	691	68 161
RÉSERVES				
Réserve de fonds de roulement	46 633		-1 341	45 292
Fonds de réserve	6 536	-1 948	650	5 238
TOTAL RÉSERVES	53 169	-1 948	-691	50 530
Excédent ou déficit	-1 948	1 948		0
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	118 691	0	0	118 691

4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DEDIÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

4.1. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

Passif	31 déc. 2017	Dotations	Reprises utilisées	31 déc. 2018
PROVISIONS SUR RISQUES				
. Provisions sur litiges assurances vies	218	204	172	250
. Provisions pour risques d'emploi	273	5	85	193
TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES	491	209	257	443
Prime décennale	633	52		685
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	633	52	0	685
FONDS DEDIÉS (a)				
Subventions				
. France	13	3	5	11
. International	173	166	171	168
Dons et participations				
. France	3 320	436	1 357	2 399
. International	2 260	432	1 459	1 233
Legs et donations				
. France	60	61	8	113
. International	2 146	1 042	246	2 942
TOTAL FONDS DEDIÉS	7 972	2 140	3 246	6 867
TOTAL GÉNÉRAL	9 096	2 401	3 503	7 996

(a) Les fonds dédiés qui ont fait l'objet de peu de dépenses sur plusieurs exercices s'élèvent à : 96 K€ pour la France et 888 K€ pour l'international.

4.2. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

Actif	31 déc. 2017	Dotations	Reprises	31 déc. 2018
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
. Dépôts et cautionnements	3			3
. Prêts siège et délégations	55	300	10	345
. Titres de participation	1 087	848	12	1 923
SOUS-TOTAL	1 145	1 148	22	2 271
ACTIF CIRCULANT				
. Valeur mobilière de placement	2	219		221
SOUS-TOTAL	2	219	0	221
TOTAL GÉNÉRAL	1 147	1 367	22	2 492

5 – MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS)

5.1. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	31 déc. 2017	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			31 déc. 2018
		Acquisitions	Mise en service immob. en cours	Total	Cessions / mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
. Logiciels	3 700	22	72	94			0	3 794
. Droit au bail	527						0	527
SOUS-TOTAL	4 227	22	72	94	0	0	0	4 321
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
. Immeubles et terrains	37 903	55	203	258	896		896	37 265
. Installations et agencements	66 571	482	5 067	5 549	1 250		1 250	70 870
. Matériel et mobilier	10 622	656	238	894	905		905	10 611
. Matériel de transport	5 613	337		337	230		230	5 720
SOUS-TOTAL	120 710	1 530	5 508	7 038	3 281	0	3 281	124 467
Immobilisations en cours	1 017	7 467		7 467		6 311	6 311	2 173
TOTAL GÉNÉRAL	125 953	9 019	5 580	14 599	3 281	6 311	9 592	130 961

5.2. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	31 déc. 2017	Dotations	Reprises	31 déc. 2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	3 505	155		3 660
. Droit au bail	483			483
SOUS-TOTAL	3 988	155	0	4 143
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Immeubles et terrains	16 310	952	719	16 543
. Installations et agencements	33 085	3 725	949	35 861
. Matériel et mobilier	8 801	783	902	8 681
. Matériel de transport	4 614	535	224	4 923
SOUS-TOTAL	62 810	5 995	2 794	66 008
TOTAL GÉNÉRAL	66 798	6 150	2 794	70 151

6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (EN MILLIERS D'EUROS)

6.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	Brut		Provisions		Net	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
TITRES DE PARTICIPATION						
. SCA Caritas Habitat	5 300	5 000	848		4 452	5 000
. SASU Caritas Habitat Gestion	5	5			5	5
. SCI Rosier rouge	1 000	1 000	1 000	1 000	0	0
. SC Ésis	366	366			366	366
. SC Ésis Insertion	303	303			303	303
. Foncière Habitat & Humanisme	169	169			169	169
. Autres titres	7	7	0	0	7	7
SOUS-TOTAL	7 150	6 850	1 848	1 000	5 302	5 850
APPORTS ASSOCIATIFS						
. Association familiale handicapés physiques	30	30			30	30
. Association Aire	53	53	52	52	1	1
. Autres apports	46	55	23	35	23	20
SOUS-TOTAL	129	138	75	87	54	51
Prêts au personnel	40	47			40	47
Avances permanentes au personnel	46	54			46	54
Prêts à association et autres	1 597	1 387	345	55	1 252	1 332
Dépôts et cautionnements versés	661	624	3	3	658	621
TOTAL GÉNÉRAL	9 623	9 100	2 271	1 145	7 353	7 956

6.2 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Filiales et participations En milliers d'euros Participations > 10%	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable 31 déc. 2018 des titres détenus		C.A. H.T. Dernier exercice écoulé	Résultat dernier exercice clos	Observations
				Brute	nette			
SCA Caritas Habitat 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 813 316 320	5 310	0	94,16%	5 000	5 000	0	- 554	(1)
SASU Caritas Habitat Gestion 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 812 604 510	5	0	100%	5	5	0	0	(1)
SCI ROSIER ROUGE 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 821 819 299	1 820	59	54,95%	1 000	0	30	30	(1)
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 Paris Siret 450 240 551	2 635	477	13,66%	366	366	173	138	(1)(2)(3)
SC ÉSIS Insertion Ex : SCI Maurice Ravel 28 rue Gay Lussac C/o Beltima 75005 Paris RCS Nanterre 438 002 180	1 085	346	17,18%	303	303	142	90	(1)(2)(3)
Participations < 10%				176	176			
TOTAL				6 850	5 850			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2017

(2) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(3) Dividende distribué au titre de 2017 : 16,2 K€ par SCI ÉSIS + 13,4 K€ par SC ÉSIS INSERTION

7 – TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES (EN MILLIERS D'EUROS)

7.1 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DETTES

Ces tableaux présentent l'ensemble des créances et dettes selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
. Prêts à associations et autres	1 597		1 597
. Prêts et avances permanentes au personnel	86	25	61
. Dépôts et cautionnements	661	58	603
SOUS-TOTAL	2 344	83	2 261
Créances de l'actif circulant			
. Subventions d'exploitation à recevoir	7 319	4 123	3 196
. Autres créances	4 424	4 424	
SOUS-TOTAL	11 743	8 547	3 196
Charges constatées d'avance	1 844	1 844	
TOTAL	15 931	10 474	5 457

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	2 916	2 855	61	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 399	5 399		
Dettes fiscales et sociales	9 919	9 919		
Autres dettes	7 761	7 761		
Produits constatés d'avance	4 873	2 825	2 048	
TOTAL	30 868	28 759	2 109	0

7.2 RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET PRODUITS

Ce tableau présente la part des charges et produits d'exploitation rattachée aux exercices contenue dans les créances et les dettes.

Actif	2018	2017	Passif	2018	2017
AUTRES CRÉANCES			DETTES FOURNISSEURS		
Produits à recevoir	2 443	5 538	Fournisseurs - factures non parvenues	1 138	1 157
	2 443	5 538		1 138	1 157
			DETTES FISCALES ET SOCIALES		
			Subventions à reverser	0	64
			Personnel charges à payer	4 055	4 049
			Charges sociales sur personnel à payer	2 545	2 441
				6 600	6 554
			AUTRES DETTES		
			Charges à payer	187	296
				187	296
Charges constatées d'avance	1 844	1 695	Produits perçus d'avance	4 873	1 480
TOTAL	4 287	7 233	TOTAL	12 798	9 487

8 - AUTRES INFORMATIONS

8.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

8.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les legs, donations et assurances-vie restant à recevoir au 31 décembre 2018 acceptés par le Conseil d'Administration sont estimés à 44,8 M€ contre 48,9 M€ au 31 décembre 2017. Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le CA, sous déduction des ressources et dépenses réalisées a posteriori. Cette évaluation est considérée comme sous-estimée d'environ 10 % au vu des ressources nettes réellement réalisées pour chaque dossier.

Les immeubles apportés à l'Association des Cités du Secours Catholique sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

8.1.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le Conseil d'Administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques autres que ceux figurant aux points 8.1.2 à 8.1.2.4.

8.1.2.1. FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, a été de 5 M€. Depuis sa création, la Fondation a attribué au Secours Catholique 23,6 M€ pour financer des projets en France et à l'international, dont 2,7 M€ en 2018. Fin 2018 il restait 613 K€ à encaisser.

8.1.2.2. ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE (A.C.S.C)

Pour accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires à sa mission générale, le Secours Catholique a créé en 1990 l'Association des Cités du Secours Catholique A.C.S.C.

Le Secours Catholique participe aux frais de fonctionnement de l'Association des Cités du Secours Catholique. Au titre de 2018, sa participation financière s'élève globalement à 1,3 M€, dont 1 M€ pour le fonctionnement, 0,3 M€ pour le développement et l'innovation. La participation financière globale au titre de 2019 prévue au budget initial s'élève à 1 M€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution de l'ACSC au titre du remboursement d'un prêt de 284 K€ souscrit en 2001 et remboursable en 30 ans, consenti par le Groupement National des Organismes Sanitaires et Sociaux pour l'Aide au Logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la « Cité Bethléem » qui fait partie de l'ACSC. Au 31 décembre 2018, l'engagement est de 126 K€.

8.1.2.3. COMITÉ D'ENTRAIDE AUX DEMANDEURS RÉFUGIÉS ÉMIGRÉS (C.E.D.R.E)

Le Secours Catholique dont une grande partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés constitue un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du CEDRE (Comité d'Entraide aux Demandeurs Réfugiés Émigrés) s'est engagé à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement calculé sur la base du dernier loyer versé s'élève à 521 K€.

8.1.2.4. FONDS SOCIAL DE GARANTIE (F.S.G)

En mars 2006 a été signée une convention portant abondement conjoint avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un fonds de garantie par le Fonds de Cohésion Sociale s'élevant au total à 220 K€. Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 65 K€ au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, l'encours de prêts bancaires est de 1303 K€ contre 1432 K€ en 2017. Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 112 K€ compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,6% contre 8,3% en 2017. La quote-part du risque encouru revenant au Secours catholique est de 56 K€.

8.1.3. ENGAGEMENTS SUR PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le Conseil d'Administration dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs sont décrits dans le tableau suivant en milliers d'euros.

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2017	Diminutions	Tranches 2018 reportées	augmentations	2019	2020	2021	Total
Développement	7 070	5 053	1 502	4 644	5 729	2 365	70	8 164
Renforcement des partenaires	1 594	1 368	245	869	1 103	237		1 340
Plaidoyer	279	234	237	699	849	132		981
Urgences	619	500	297		416			416
TOTAL GÉNÉRAL	9 563	7 155	2 281	6 212	8 097	2 734	70	10 901

8.1.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Sur la base de l'ensemble du personnel CDI au 31 décembre 2018, l'engagement est évalué à 10,7M€ contre 10 M€ à fin 2017.

Cette évaluation est faite sur la base d'un départ volontaire du salarié à la retraite à 65 ans. L'indemnité de départ à la retraite correspond à 1/5 du salaire de référence par année d'ancienneté majoré de 2/15 par année au delà de 10 ans d'ancienneté. Cette indemnité est pondérée par la probabilité de survie par âge, la probabilité de présence par statut, la probabilité d'atteindre l'ancienneté retraite. Elle est actualisée au taux moyen IBOXX OAT +10 qui en 2018 est de 1,57%.

8.1.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,9M€ et pour un montant net de 1,1M€. Ces biens sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux En milliers d'euros	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Saintes (rue G. Clémenceau)	févr.-68	99 ans	18	-
Épinal (rue A. Colle)	avr.-77	40 ans	171	-
Gerardmer (rue Carnot)	déc.-96	99 ans	89	11
Paris (CÈDRE)	juil.-89	61,25 ans	915	293
La Seyne Sur Mer (rue G. Philippe)	juil.-88	50 ans	33	-
Dijon (bd Voltaire)	avr.-18	18 ans	490	-
Nogent Le Rotrou (Rue P Deschanel)	févr.-07	50 ans	117	26
Mamoudzou (Rue de l'Hôpital)	avr.-15	90 ans	1 035	862
TOTAL			2 868	1 192

Par ailleurs un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de 35 ans à compter du 01 janvier 2015.

8.2. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif mensuel moyen, hors effectif sous contrat local, passe de 935 fin 2017 à 940 fin 2018, et est réparti par catégorie selon le tableau suivant :

	2017	2018
Effectif mensuel moyen	935	940
Cadre	418	421
TAM	489	500
Employé	28	19

Les effectifs sous contrat local sont stables et s'élèvent à :

- 11 personnes à la Maison d'Abraham de Jérusalem,
- 4 personnes à la délégation de Nouméa,
- 4 personnes à la délégation de Mayotte.

8.3 RÉMUNÉRATIONS

8.3.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERS DE DÉLÉGATIONS

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de missions remboursés en 2018 aux administrateurs dans le cadre de leur mandat ont été de 5 K€.

8.3.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantage en nature compris) des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés en 2018 est de 216 K€.

8.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et bien reçus en nature sont enregistrées dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

8.4.1. BÉNÉVOLAT

► Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passés, sont issues de l'application « Gestion des Acteurs par Activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2018 est estimé à 66 000 bénévoles, contre 68 200 en 2017.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de 12 extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément les temps passés des bénévoles engagés pour une courte durée le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou pour la recherche de sens à un engagement bénévole. La valorisation des temps passés ainsi estimée est effectuée sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation des temps passés est de 201,3 M€ en 2018 contre 203,4 M€ en 2017. Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles, qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été émis, figurent dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » au pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources. Le total de ces contributions pour 2018 est de 2,1 M€.

8.4.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le Mécénat de Compétences pour 2018 s'élève à 1,1 M€ contre 2 M€ en 2017.

8.4.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature, reçus, 0,8 M€ sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie « charges » au pied du compte de résultat, en « secours en nature », 0,1 M€, et en « Biens mis à disposition », 1 M€.

Des « Chèques vacances » sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 0,4 M€.

8.5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de 3,3 M€ et correspond principalement aux opérations en capital relatives aux produits de cessions d'immobilisations.

8.6. SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SAS « Caritas Habitat gestion ». Les produits issus de ce secteur, 39 K€, sont relatifs aux produits de la location des bureaux nécessaires à l'activité de Caritas Habitat. Compte tenu de la provision pour dépréciation sur titres de la Caritas Habitat, le secteur lucratif dégage un résultat déficitaire de 822 K€.

8.7. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2018 s'élèvent à 130,8 K€ TTC.

9 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS	Emplois de 2018 = Compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018 (colonne 3)
1. MISSIONS SOCIALES	105 642 265	81 958 933
1.1 RÉALISÉES EN FRANCE	83 514 648	66 549 302
- Actions réalisées directement	79 373 635	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	4 141 013	
1.2 RÉALISÉES À L'ÉTRANGER	22 127 617	15 409 631
- Actions reversées directement	6 475 901	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	15 651 716	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	13 862 171	11 244 109
2.1 FRAIS D'APPEL A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	13 862 171	
2.2 FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.3 CHARGES LIÉES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 610 912	11 416 124
		104 619 166
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	134 115 348	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 628 101	
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 140 413	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	137 883 862	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		244 365
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		N/A
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		104 863 531
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	191 160 372	
Frais de recherche de fonds	7 829 186	
Frais de fonctionnement et autres charges	6 971 527	
Total	205 961 086	

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 = Compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		10 093 327
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	101 631 078	101 631 078
1.1. DONS ET LEGS COLLECTÉS	99 252 595	99 252 595
- Dons manuels non affectés	55 303 992	55 303 992
- Dons manuels affectés	1 390 210	1 390 210
- Legs et autres libéralités non affectés	40 576 818	40 576 818
- Legs et autres libéralités affectés	1 981 575	1 981 575
1.2. AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	2 378 483	2 378 483
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	5 787 398	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 045 587	
4. AUTRES PRODUITS	15 946 196	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	132 410 258	
II - REPRISE DES PROVISIONS	279 500	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	3 245 866	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		971 789
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 948 238	
VI - TOTAL GÉNÉRAL	137 883 862	102 602 867
VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		104 863 531
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		7 832 663
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	203 418 994	
Prestations en nature	1 484 759	
Dons en nature	1 057 333	
Total	205 961 086	

9.1 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi est établi selon les principes de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le Conseil d'Administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le comité d'Audit de veiller à la définition des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu.

La mise en œuvre d'une nouvelle grille de classification, et d'un nouveau système d'information de gestion des ressources humaines ont conduit à actualiser les principes d'affectation de la masse salariale. L'actualisation a porté principalement sur l'harmonisation des principes, la simplification du nombre de clés et leur stabilisation. Le Comité d'audit de janvier 2018 a été informé et a donné un avis favorable. Les nouveaux principes sont décrits au point «9.4.3 affectation des salaires» et un tableau comparatif permet de mesurer en partie l'incidence des changements.

9.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le compte d'emploi présenté intègre la totalité des ressources et des emplois de l'association. Il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

L'application de gestion est structurée autour :

- des « Actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association sur lesquelles sont affectées les charges. Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs », permettant d'une part de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et d'autre part, de la rattacher au regard de ces caractéristiques à un poste du compte d'emploi.
- des « codes ressources » qui recensent les produits selon des affectations correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Toute charge ou tout produit est associé selon le cas à une action ou à un code ressource, permettant d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

9.3 DÉFINITION DES MISSIONS SOCIALES

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Elle s'engage aux côtés des personnes vivant des situations de pauvreté pour lutter contre les causes de pauvreté et d'exclusion et promouvoir le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions. L'association recherche des partenariats avec les organisations qui partagent ses objectifs de justice sociale au sein des politiques locales, nationales et internationales. Ces missions sont en conformité avec son objet statutaire. Selon décision du Conseil d'Administration du 7 mai 2015, le référentiel des activités nationales s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- Action institutionnelle - Plaidoyer
- Animation des missions
- Renforcement des partenaires – appui structurel
- Lien social
- Premier accueil
- Insertion
- Boutiques solidaires, épicerie sociales, vestiaires
- Éveil et sensibilisation à la solidarité - communication

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association.

- Action institutionnelle et plaidoyer
- Animation des missions

- Renforcement des partenaires
- Urgences internationales
- Développement
- Réhabilitation

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gouvernance.

L'ensemble de ces postes figure dans le document « **L'essentiel de 2018** » élaboré selon le référentiel déontologique du « Don en confiance ». Les emplois, agrégés à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, sont évalués en 2018 à 344 M€ :

	Flux financiers CER répartis par activités	Bénévolat et autres contributions	TOTAL	%
Missions réalisées en france	83	190	273	79,36 %
. Action institutionnelle et plaidoyer	1	2	3	
. Animation	37	28	65	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	3		3	
. Lien social	6	34	40	
. Premier accueil	15	65	80	
. Insertion	7	33	40	
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	4	26	30	
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	10	2	12	
Missions réalisées à l'étranger	22	1	23	6,69 %
. Action institutionnelle et plaidoyer	2		2	
. Animation	2		2	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	3		3	
. Urgences internationales	4		4	
. Développement et réhabilitation	11	1	12	
Frais de recherche de fonds	14	8	22	6,40 %
Frais de fonctionnement	15	7	22	6,40 %
Engagement sur ressources affectées et autres provisions	4		4	1,16 %
TOTAL	138	206	344	100,00 %

9.4 AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte d'emploi enregistre des charges directement engagées pour la réalisation de l'action qui lui est rattachée et des charges réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

9.4.1 AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action, et qui disparaîtraient si elle n'était pas réalisée, sont inscrites sur l'action considérée quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les Délégations et au Siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services déconcentrés du siège et traités en tant que tels.

La clé de répartition relative aux équipes dont l'objet est de mener les activités d'aides et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation, par équipes et la clé appliquée au siège pour l'année 2018.

En pourcentage	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50	11	39
Délégations	73	9	18
Équipes	100		

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal « Messages » dont l'objet est d'une part d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et d'autre part de collecter des ressources est réparti à 80% dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20% dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

9.4.2 AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise.
- Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

9.4.3 AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires sont :

- Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.
- Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies par organisation, directions, délégations et antennes. La clé prédéfinie tient compte des orientations principales des métiers attachés à l'organisation et au regard des rubriques du CER.

- Des spécifications sont apportées à certains métiers pour tenir compte de leurs spécifications et notamment les postes liés à l'encadrement afin de constater dans le poste du CER «Frais de fonctionnement» les activités de gouvernance, de gestion RH ou de gestion financière.

Le tableau ci-après présente le résultat de la nouvelle répartition de la masse salariale, dans les postes du compte d'emploi, après application des clés prédéfinies en comparaison avec le résultat de la répartition de l'année 2017.

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Affectation directe		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Siège	60%	52%	10%	10%	29%	34%	2%	4%	100%	100%
Délégations	87%	85%	5%	5%	8%	9%	0%	1%	100%	100%
Siège et délégations	77%	73%	6%	7%	15%	18%	1%	2%	100%	100%
TOTAL Masse Salariale	38 946	35 865	3 247	3 211	7 788	8 875	350	1 017	50 232	48 968

9.4.4 TABLEAU DE PASSAGE COMPTE DE RÉSULTAT AU CER (EN K€)

La répartition des charges figurant au Compte de Résultat sur les postes du CER selon les règles expliquées aux points 9.4.1 à 9.4.3, se présente comme suit :

2018	POSTES DU CER - EMPLOIS (colonne 1)					Total
	Missions sociales réalisées en France	Missions sociales réalisées à l'étranger	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Engagements à réaliser sur ressources affectées et autres provisions	
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT						
Achats alimentaires et variation de stock	345	131				476
Achats de marchandises	0		433			433
Autres achats et charges externes	27 308	2 781	9 812	4 838		44 739
Impôts et taxes et versements assimilés, et impôts sur les sociétés	2 099	179	323	926		3 527
Salaires et traitements	23 122	2 038	2 028	4 841		32 029
Charges sociales	10 902	1 019	951	2 519		15 391
Dotations aux amortissements	4 420	325	280	1 124		6 149
Aides financières aux partenaires	4 040	44				4 084
Distribution directe de secours	10 944	15 608				26 552
Autres charges	53	2	19	25		99
Engagements à réaliser sur ressources affectées et Dotations aux provisions					3 768	3 768
Total charges d'exploitation	83 233	22 127	13 846	14 273	3 768	137 248
Total charges financières	0			18		18
Total charges exceptionnelles	281		17	319		617
Total	83 514	22 127	13 862	14 610	3 768	137 884

9.5 RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET AFFECTATION AUX EMPLOIS

9.5.1 DÉFINITION DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Les produits issus de la générosité du public comprennent principalement les dons des particuliers, les legs, les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Par ailleurs :

- ▶ Les produits perçus dans le cadre d'une gestion temporaire du legs sont rattachés aux produits de la générosité du public.
- ▶ Les produits financiers sont par principe hors générosité du public à l'exception de situations exceptionnelles qui conduisent à affecter une partie des produits financiers à une ressource affectée suite à un appel. Ces produits financiers issus du placement de la générosité du public et non dépensés sont rattachés à la générosité du public. Exemple : produits financiers liés aux dons reçus dans le cadre d'une urgence exceptionnelle.

9.5.2 RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme appel, les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Les ressources issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la Campagne Collecte Nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié en fonction de chaque situation.

Par ailleurs, le principe retenu par l'association est de ne pas imputer de coûts d'appel et de frais de traitement des dons sur les sommes collectées dans le cadre d'un appel à ressources affectées.

Cependant, lors de catastrophes donnant lieu à une collecte d'ampleur exceptionnelle, des règles de gestion spécifiques ont été définies par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2005.

- ▶ Les frais d'appels et coûts de traitement des dons liés à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées
- ▶ Les dépenses directes de communication dont l'objet est d'informer de la réalisation des projets, de l'emploi des fonds ou toute autre information liée à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées.
- ▶ Cette information figurera dans les supports d'appels émis à l'initiative de l'association.

9.5.3 AFFECTATION AUX EMPLOIS DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est déterminée à partir des informations figurant dans l'outil de gestion et à partir de traitements complémentaires.

L'outil de gestion permet d'identifier le montant de la générosité publique employé au financement des actions par poste du CER. Cependant le code ressource nommé « Non affecté » regroupe des natures de produits issus ou non de la générosité du public. L'outil de gestion ne permet pas de mesurer la part employée sur ce code relatif aux produits de la générosité du public. Un rapport « générosité du public » est établi afin de déterminer cette part, sur la base des ressources de l'exercice inscrites à ce code ressource « Non affecté ».

Les biens immobilisés sont financés par des subventions d'investissement, des produits de la générosité du public et des produits hors générosité publique. L'activité principale de l'association ne portant pas sur l'investissement, il a été décidé sur la part de la dotation aux amortissements correspondant aux acquisitions à compter de 2009, d'appliquer le rapport « générosité du public » décrit ci-dessus. Cette part est inscrite dans la colonne 3 du CER, « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018 », selon les postes définis.

Les autres postes du CER prévus ne sont pas renseignés, en raison de l'importance relative au regard de l'activité générale de l'association.

	2018		2017	
	Trésorerie		Trésorerie	
	Employée	Dégagée	Employée	Dégagée
1. TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER		72 913 151		84 591 782
PRODUITS		128 522 604		125 589 221
. Ventes de marchandises		730 866		0
. Subventions		9 045 587		8 105 041
. Collecte (dons, legs, donations, assurance vie)		105 039 993		103 412 967
. Autres produits (dont participations et divers)		12 904 293		13 131 244
. Produits financiers		777 000		898 056
. Produits exceptionnels		24 865		41 913
CHARGES	127 413 698		126 770 435	
. Achats et charges externes	45 748 864		45 659 051	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impôt sur société)	50 948 028		50 197 129	
. Distribution des secours	30 636 012		30 822 634	
. Charges financières	18 429		25 655	
. Charges exceptionnelles	62 365		65 966	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX PRODUITS ET CHARGES (A)		1 108 906	1 181 214	
. Variation des créances	635 944		638 565	
. Variation des dettes		4 270 109	5 316 514	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX CREANCES ET DETTES (B)		3 634 165	5 955 079	
2. VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE (A + B)		4 743 071	7 136 293	
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	8 254 467		5 075 602	
. Immobilisations financières	533 358		194 833	
CESSIONS				
. Immobilisations corporelles		3 887 655		649 318
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		404 441		78 779
3. VARIATION DE TRESORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	4 495 729		4 542 338	
4. TRESORERIE NETTE AU 31 DEC (1 + 2 + 3)		73 160 493		72 913 151
5. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (4 - 1)		247 342		11 678 631

RAPPORT DE GESTION 2018

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats 2018 au regard du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

Une information régulière au conseil d'administration a été effectuée pour suivre les réalisations au regard du budget et pour suivre la trésorerie.

Les documents financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale ont été présentés au comité d'audit, le 10 avril 2019, qui a émis un avis favorable. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes, qui présente ses rapports.

Les produits de l'exercice 2018, composés des postes « Total des produits » et « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs », se chiffrent à 135,9 M€ (130,1 M€ en 2017, soit une hausse de 5,8 M€, soit +4,5%).

Les charges de l'exercice 2018, composées des postes « Total des charges » et « Engagements à réaliser sur ressources affectées », se chiffrent à 137,9 M€ (136,4 M€ en 2017, soit une hausse de 1,5 M€, soit +1,1%).

Le résultat de l'exercice 2018 apparaît donc comme un déficit de 1,9 M€, contre 6,2 M€ de déficit en 2017. La variation positive (4,3 M€) peut se présenter à partir des résultats intermédiaires suivants :

➤ **RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER** (-5,5 M€ en 2018 pour -7,7 M€ en 2017).

Le déficit du résultat courant non financier connaît une variation positive de 2,2 M€ en 2018. Cela est dû principalement à :

- ▶ +0,5 M€ sur les charges d'exploitation légèrement contenues à la hausse (133 M€ en 2017 pour 133,5 M€ en 2018) ;
- ▶ +2,7 M€ par la hausse des produits d'exploitations (128 M€ en 2018 pour 125,3 M€ en 2017) constitués principalement de :
 - +6,9 M€ soutenus par le poste « Legs et donations » (42,6 M€ en 2018 pour 35,7 M€ en 2017) ;
 - +0,9 M€, par le poste « Subventions » (9 M€ en 2018 pour 8,1 M€ en 2017) ;
 - -5,2 M€ qui diminuent sur les dons (62,5 M€ en 2018 pour 67,7 M€ en 2017).

➤ **LE RÉSULTAT FINANCIER** (-0,6 M€ en 2018 pour 0,9 M€ en 2017)

Il est négatif en 2018 avec une baisse de 1,5 M€ par rapport à 2017, due aux variations de :

- ▶ -0,3 M€ de produits financiers (0,8 M€ en 2018 pour 1,1 M€ en 2017) ;
- ▶ -1,2 M€ de charges et provisions financières supplémentaires (1,4 M€ en 2018 pour 0,2 M€ en 2017).

➤ **LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL** (3,3 M€ en 2018 pour 0,6 M€ en 2017).

Il dégagne une variation de +2,7 M€, soit +450 %, grâce à des cessions immobilières importantes en délégations (3,9 M€ en 2018 pour 0,65 M€ en 2017).

➤ **LA VARIATION DES RESSOURCES AFFECTÉES** dégagne un impact positif sur les comptes de 1,1 M€ en 2018 (0,1 M€ en 2017).

Tout comme les autres acteurs associatifs historiques, nous subissons un contexte très particulier : fin de l'ISF, réforme fiscale du prélèvement à la source, impact de la CSG sur nos donateurs. À cette situation s'ajoutent d'autres éléments structurels propres au SCCF : base de donateurs vieillissante, nouveaux modes de collecte peu développés et concurrence d'autres associations. Malgré les efforts entrepris au siège et en délégations, le développement de nos ressources pâtit de ces transformations. Ainsi, la collecte de dons non affectés, qui représente 42 % de nos ressources, connaît une baisse constante depuis 2015, et continue de se dégrader en 2018, en finissant à 56,8 M€ (59,5 M€ en 2017, soit -4,5%).

Cette baisse des ressources de collecte traditionnelle en 2018 a également pu être compensée par des produits legs, donations et assurances vie à un niveau exceptionnel de 42,6 M€ en 2018 (pour une moyenne annuelle de 39,2 M€ sur les quatre dernières années). Un effort particulier a également été entrepris pour réaliser des cessions immobilières

importantes en délégations, avec un produit de 3,9 M€ en 2018 (pour une moyenne annuelle de 1,7 M€ sur les quatre dernières années).

De plus, de vrais efforts ont été réalisés par les délégations, antennes et directions du siège pour contenir les charges. Une demande de baisser de 5% tous les budgets a été envoyée à toutes les délégations en février 2018, demande qui a été majoritairement suivie dans les faits, permettant le maintien des charges d'exploitation à 133,5 M€ en 2018, pour 133 M€ en 2017. En même temps, une politique d'investissements ambitieuse a été maintenue, permettant ainsi aux territoires de grandes pauvretés de développer des projets immobiliers.

Le budget 2019 reste donc un exercice complexe. Il s'inscrit dans une dynamique particulière pour le SCCF : un contexte économique et social toujours difficile, des ressources de plus en plus mises en concurrence, une base de donateurs qui se condense, nos charges fixes qui progressent mécaniquement grâce aux investissements passés et le plan d'investissement ambitieux qui reste à venir.

Afin de mettre en œuvre le projet national, le conseil d'administration a voté en mars 2019 un budget à l'équilibre, prévoyant :

- ▶ Une baisse légère des ressources (134,6 M€ en 2019 pour 135,9 M€ en 2018), mais qui intègre un développement de la collecte (+2,1%, à 63,3 M€ en 2019, pour 62 M€ à la fin 2018) ;
- ▶ Des charges 2019 budgétées à 135,9 M€ qui devront baisser de 1,45% par rapport à 2018 (137,9 M€).

Ce budget 2019 vise à être un outil au plus près des besoins des délégations et directions, afin de permettre ainsi le bon pilotage des projets en assurant la construction d'hypothèses réalistes, pour les années 2019, 2020 et 2021.

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. Compte de résultat

1.2. Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

2.1. Fonds propres et réserves

2.2. Actif immobilisé net

2.3. Provisions et fonds dédiés

2.4. Analyse de l'actif circulant

2.5. Analyse des dettes

2.6. Analyse de la variation de trésorerie

3. PERSPECTIVES POUR 2019

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits et des charges de l'exercice. Les produits (135,9 M€) sont composés du poste « Total des produits » (132,7 M€), auquel s'ajoute le report des ressources non utilisées (3,2 M€). Les charges (137,8 M€) sont composées du poste « Total des charges » (135,7 M€), auquel s'ajoutent les engagements à réaliser sur les ressources affectées (2,1 M€).

Le résultat de l'exercice est un déficit de 1,9 M€, contre un déficit de 6,2 M€ en 2017 et peut être analysé selon les résultats intermédiaires suivants.

1.1.1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER

Le déficit du **résultat courant non financier** (-5,5 M€) s'améliore de 2,2 M€ par rapport à 2017 (-7,7 M€). Cette variation s'explique par une augmentation des produits d'exploitation (+2,7 M€, soit +2,1%), compensée par une augmentation de 0,5 M€ (soit +0,3%) des charges d'exploitation.

ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION :

- ▶ Le poste « **Ventes de marchandises** » (0,73 M€ en 2018) regroupe les opérations de Noël : ventes de bougies et de photophores (0,5 M€), de gâteaux « Fraternel » (0,2 M€) et de crèches (20 K€). Les opérations portant sur les bougies et objets de Noël étaient inscrites dans le poste « **Collecte – Dons** » les années précédentes.
- ▶ Le poste « **Subventions** » (9 M€ en 2018) augmente de 0,9 M€ (soit +10%) :
 - Les **subventions France** (5,6 M€) sont en diminution de 0,3 M€ (-5,1%) et ce malgré les actions menées par les délégations pour la recherche de financements publics qui font partie des orientations budgétaires de l'association.
 - Les **subventions affectées à l'action internationale** (3,4 M€) sont en augmentation de 1,2 M€ (soit +54,6%). Ces financements proviennent principalement, au niveau national, du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française du développement, pour 2 M€, et de la Commission européenne (ECHO), pour 0,9 M€. Ils sont destinés principalement à la réalisation de projets en Amérique latine (Venezuela, Bolivie), pour 1,5 M€, sur le continent africain et au Moyen-Orient (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie, Palestine...), pour environ 1,2 M€, et au Bangladesh, pour 0,2 M€.
- ▶ Le poste « **Collecte – dons** », constitué des dons de particuliers, de fondations et d'entreprises, dans le cadre du mécénat, est en forte baisse, à 62,5 M€ (-5,2 M€ soit -7,7%).
 - Les **dons affectés** sont de 5,7 M€ en 2018, en recul de 2,5 M€ (-30,5%). Ce recul s'explique principalement par la baisse du financement de la Fondation Caritas France qui a versé cette année 2,7 M€ à l'association contre 5 M€ l'année dernière, en raison de la réforme sur l'ISF.
 - Les **dons non affectés** sont de 56,8 M€, contre 59,5 M€ l'année dernière, soit un recul de 2,7 M€ (-4,5%). Ils restent inférieurs de 2,7% de l'objectif de 58,4 M€ du budget révisé et ce malgré les orientations budgétaires mettant l'accent sur le développement de la collecte. Si l'on constate un climat global de baisse des dons aux associations, auquel le Secours Catholique n'échappe pas, différents événements récents peuvent expliquer l'accélération de cette tendance, notamment :
 - Les inquiétudes liées à la mise en œuvre du prélèvement à la source ;
 - L'évolution des retraites et l'augmentation du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) ;
 - La défection de donateurs qui sont aussi de petits contribuables ;
 - Le mouvement des « gilets jaunes » en fin d'année, qui a suscité des craintes sur l'économie et a empêché la tenue d'un certain nombre d'événements locaux par notre réseau.

Compte tenu de ce climat difficile, les orientations stratégiques et budgétaires mettent l'accent pour 2019 sur le développement de la collecte auprès des grands donateurs, en intensifiant l'exploitation de nouveaux canaux de collecte, en développant une offre structurée de projets dédiés, et insistent sur la nécessité d'animation et de mobilisation du réseau de délégations, pour lequel le siège prévoit un accompagnement renforcé.

Par ailleurs, la réalisation et le déploiement d'une plate-forme digitale pour la gestion des acteurs, activités et dons est en cours d'élaboration pour être mise en œuvre à la fin de 2019.

- ▶ Le poste « **Legs et donations** », qui regroupe aussi les assurances vie, est en augmentation de 6,9 M€ (+19,3%) cette année, à 42,6 M€, contre 35,7 M€ en 2017. La réforme de la profession, la transformation de l'ISF en IFI avaient notamment retardé en 2017 la réalisation de legs qui se sont déportés sur l'année 2018. De plus, le renforcement humain de l'unité « Legs » a permis un écoulement plus important du portefeuille. De fait, le portefeuille legs, donations et assurances vie baisse de 4,1 M€, passant de 48,9 M€ en 2017 à 44,8 M€ à la fin de 2018.

Afin de renforcer la collecte des legs, les orientations stratégiques prévoient de développer une stratégie relationnelle avec les testateurs avérés ou les personnes en cours de réflexion, les notaires et les délégations, notamment par la capacité et la force de témoignage de nos bénévoles.

- ▶ Les « **Autres produits** », constitués principalement des participations de soutien reçues dans le cadre de manifestations exceptionnelles ou d'activités sociales, sont quasiment stables, à 12,9 M€.

ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION :

- ▶ Le poste « **Autres achats et charges externes** » (44,7 M€, contre 45,2 M€ en 2017) est en diminution de 0,5 M€. Cette diminution s'explique en grande partie par la volonté de l'association de réduire de 5 % les charges, hors charges de personnel, dès le début de l'année 2018, compte tenu d'un contexte très difficile pour la collecte de ressources.

- ▶ Les « **Salaires et charges sociales** » passent de 46,7 M€ en 2017 à 47,4 M€, soit une hausse de 0,7 M€. Cette hausse s'explique principalement par des primes versées en avril et en juillet 2018. Les effectifs sont globalement stables à 940 contre 935 en 2017, et le redéploiement est privilégié.

La Direction des ressources humaines s'est dotée d'un nouvel outil de gestion lui permettant d'établir les payes mais aussi de capitaliser sur le suivi et l'évolution des salariés, afin de mieux les accompagner dans leurs parcours et projets professionnels. Le module des entretiens a été mis en œuvre dans le courant de 2018 et le module de formation est prévu pour l'année 2019.

- ▶ Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** » est en légère diminution, à 3,3 M€, contre 3,5 M€ en 2017. L'association se libère de la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Ils sont remboursables au terme d'une période de vingt ans. Cette participation est inscrite au bilan, dans le poste « Immobilisations financières ». Le total des prêts s'élève, à la fin de 2018, à 1 M€ et le premier remboursement est à l'échéance de 2031.

- ▶ Les « **Dotations aux amortissements** » sont de 6,1 M€, contre 6 M€ en 2017, soit une augmentation de 0,1 M€, due principalement à la mise en service de différents travaux à la Cité Saint-Pierre.

- ▶ Les « **Distributions de secours** », constituées des « **Aides accordées** » à des organismes et des « **Distributions directes de secours** », évaluées à 30,6 M€, sont stables et concernent principalement :

- Les **aides financières internationales** pour 15,7 M€, contre 15,1 M€ en 2017 (+4%) ;
- Les **aides financières aux partenaires en France** (4,1 M€) ;
- Les **aides financières aux personnes** s'élèvent à 10,9 M€ en 2018, contre 11,5 M€ en 2017, soit un léger recul de 0,6 M€ (-5,2%), correspondant à la définition de nouvelles politiques de secours en délégations.

1.1.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à -0,6 M€. Il est constitué de produits financiers sur placements, pour 0,8 M€, en baisse de 0,3 M€ (soit 27,3%), conformément à la politique d'éthique et de sécurité mise en place par l'association à partir de 2017. Les charges financières sont constituées principalement des provisions pour dépréciation :

- Une provision financière de 0,2 M€ pour tenir compte d'une moins-value latente sur un placement à long terme. Ce placement avait fait l'objet d'un rendement exceptionnel les années passées ;
- La dépréciation des titres de la Caritas Habitat, à hauteur de 0,9 M€, pour tenir compte de la valorisation de ses capitaux propres à la fin de 2018 ;
- Une provision pour risque de 0,3 M€ sur un prêt consenti à Habitats solidaires.

1.1.3. AUTRES RÉSULTATS

Les autres résultats sont constitués du résultat exceptionnel (+3,3 M€), constitué essentiellement par des cessions de locaux en délégations, de l'impôt sur les sociétés (-0,2 M€) et de la différence entre les reports de ressources et les engagements à réaliser sur les ressources affectées (+1 M€).

1.2. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend l'intégralité des produits et des charges du compte de résultat mais les classe différemment. Conforme au modèle réglementaire applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, il permet de faire ressortir l'origine et l'emploi des ressources. Sa méthodologie d'élaboration est présentée de manière détaillée dans l'annexe aux comptes, au point 9.

Le conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le comité d'audit de veiller à la définition dans le compte d'emploi des ressources des missions sociales, à l'adoption de règles invariables d'affectation des charges et des produits, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu.

Les règles d'affectation des charges et des produits définies en 2009 ont été maintenues en 2018, à l'exception de la masse salariale dont les principes d'affectation ont fait l'objet d'une mise à jour, après la mise en œuvre d'une nouvelle grille de classification et d'un nouveau système d'information de gestion des ressources humaines. L'actualisation a porté principalement sur l'harmonisation des principes, la simplification du nombre de clés et leur stabilisation. Le comité d'audit de janvier 2018 a été informé et a donné un avis favorable. Les nouveaux principes sont décrits au point «9.4.3 Affectation des salaires» de l'annexe comptable et un tableau comparatif permet de mesurer en partie l'incidence des changements.

Ainsi, avec la structure de gestion mise en place dans le système d'information, de pilotage et de gestion, nous pouvons ainsi :

- Identifier les ressources issues de la générosité publique et suivre le solde dans le temps ;
- Affecter directement les charges aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement, ou indirectement selon des clés préétablies.

1.2.1. ANALYSE DE L'ORIGINE DES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public – dons (hors dons des fondations et des entreprises), legs et participations de soutien – représentent 101,6 M€, soit près de 77% du total des ressources. La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des postes dons, legs et participations a été présentée au point 1.1.

Les ressources non collectées auprès du public sont constituées principalement des postes suivants :

- Le poste des «Autres fonds privés» (5,8 M€) enregistre les dons reçus des associations, fondations et entreprises, y compris dans le cadre du mécénat. Sont inscrits, dans ce poste, les dons de la Fondation Caritas France, pour un total de 2,3 M€.
- Les autres postes – «Subventions et autres concours publics», «Autres produits», «Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs» – sont analysés au point 1.1.

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. Cet engagement est valorisé dans le poste «Contributions volontaires en nature».

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2018 est estimé à 66 000 personnes.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe, au point «8.4.1. Bénévolat», la valorisation du temps passé est de 201,3 M€ en 2018 contre 203,4 M€ en 2017. Par ailleurs, les frais engagés par les bénévoles pour remplir leurs missions au Secours Catholique et non remboursés s'élèvent à 2,1 M€, portant l'ensemble des contributions bénévoles à 203,4 M€. Enfin, le mécénat de compétence est évalué à 1,1 M€ en 2018 contre 2 M€ en 2017.

Les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (206 M€) sont largement supérieures aux flux financiers comptabilisés (137,9 M€) et montrent tout l'apport du bénévolat et des dons en nature à l'action du Secours Catholique.

1.2.2. ANALYSE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES

L'association a pour mission « de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde ». Les emplois des ressources sont regroupés principalement selon les postes suivants : « **Missions sociales** » (105,6 M€), « **Frais de recherche de fonds** » (13,9 M€) et « **Frais de fonctionnement** » (14,6 M€).

Le poste « **Missions sociales** » est réparti en deux postes : les « **Missions réalisées en France** » et les « **Missions réalisées à l'étranger** ». Afin de rendre plus lisibles les activités de l'association, ces postes peuvent être exprimés en familles d'activités qui ont été définies par le conseil d'administration du 5 mars 2009 et réactualisées par le conseil d'administration du 7 mai 2015.

Les **missions réalisées en France** (83,5 M€, soit 79,1% des missions sociales) comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions sont regroupées en huit familles d'activités. Les flux financiers se répartissent ainsi :

- Les actions de **premier accueil** (15 M€) ;
- Les actions d'**insertion** (7 M€) ;
- Les actions permettant de renouer le **lien social** (6 M€) ;
- La mise à disposition de **boutiques solidaires, d'épiceries sociales** et de **vestiaires** (4 M€) ;
- L'**action institutionnelle** et le **plaidoyer** (1 M€) ;
- L'**éveil** et la **sensibilisation à la solidarité** dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (10 M€). Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (3 M€) ;
- Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, notamment par l'**animation** des équipes de bénévoles ou par la mise à disposition de locaux, sont évalués à 37 M€. Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.

Les **missions réalisées à l'étranger** (22 M€, soit 20,9% des missions sociales) représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents. Les actions sont regroupées en familles d'activités. Les flux financiers se répartissent selon les actions suivantes :

- **Urgences** (4 M€) ;
- **Développement et réhabilitation** (11 M€) ;
- **Renforcement des partenaires locaux** (3 M€) ;
- **Action institutionnelle et plaidoyer** (2 M€) ;
- **Animation des missions** (2 M€).

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités, est présenté dans le document « L'essentiel de 2018 » qui tient compte du temps passé par les bénévoles dans chacune des activités.

Les **frais de recherche de fonds** (13,9 M€) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte de fonds, et au traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la collecte nationale, la campagne de l'action internationale, les campagnes de Noël et de « Dix millions d'étoiles », la prospection de nouveaux donateurs...

Les **frais de fonctionnement** (14,6 M€) sont constitués principalement des actions de support relatives à la gestion financière, à la gestion des ressources humaines et à la gouvernance. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

Deux autres postes complètent les emplois :

- Les **dotations aux provisions** (1,6 M€) concernant notamment la dépréciation des titres de la foncière Caritas Habitat pour 0,9 M€, une provision pour dépréciation de 0,3 M€ concernant un prêt octroyé à Habitats solidaires pour tenir compte de ses difficultés financières ;

- Les **engagements à réaliser sur ressources affectées** (2,1M€) correspondant aux fonds reçus lors d'un appel portant sur une situation de pauvreté particulière, non encore employés à la fin de l'exercice, mais que l'association s'engage à utiliser, conformément à la volonté du donateur ou du financeur.

1.2.3. ANALYSE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Les ressources collectées et affectées font l'objet d'un suivi d'utilisation au travers des postes « **Engagements à réaliser sur ressources affectées** » et « **Report des ressources affectées** ». Le résultat net de ces ressources affectées est de +1M€ en 2018 (cf. § 1.1.3).

Un des objectifs de la présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER) est de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore affectées. Le total des ressources collectées auprès du public et employées en 2018, soit 104,6M€, a permis de financer les missions sociales à hauteur de 82M€, les frais de recherche de fonds pour 11,2M€ et les frais de fonctionnement pour 11,4M€. Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2018 est de 7,8M€, contre 10,1M€ en 2017.

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2018. Le total net du bilan est de 157,6M€ en 2018, en augmentation de 2,7M€ (+1,7%) par rapport à 2017.

2.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le « **Fonds associatif** », constitué des fonds propres, des réserves et du résultat de l'exercice, soit 118,7M€, contre 120,1M€ en 2017, représente les fonds durables permettant d'assurer la continuité de l'exploitation.

Le poste « **Fonds propres** », avant l'affectation du résultat 2018 et la mise à jour des mouvements de l'année, s'élève à 67,5M€ à la fin de 2018. Dans un souci d'équilibre de gestion, les fonds propres seront ajustés à la valeur de l'actif net immobilisé lors de l'affectation du résultat 2018, conformément à la décision du conseil d'administration du 5 mars 2015.

Les réserves du Secours Catholique (53,1M€ à la fin de 2018) comprennent :

- La « **Réserve de fonds de roulement** » (46,6M€) qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- Le « **Fonds de réserve** » (6,5M€), qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Après approbation des décisions de mise à jour du « Fonds associatif » et de l'affectation du résultat par l'assemblée générale du 12 juin 2019, le poste « Fonds propres » sera de 68,2M€ et les réserves seront de 50,5M€.

2.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net d'amortissement**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 68,2M€, contre 67,1M€ en 2017, soit une augmentation de 1,1M€ (1,6%) qui se compose :

- De la variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (130,9M€ au 31 décembre 2018, contre 125,9M€ en 2017, soit +5M€, soit +4%) ;
- De la variation de la dotation et reprise d'amortissements (-3,3M€) ;
- De la variation du poste « Immobilisations financières nettes » (-0,6M€, soit -7,6%).

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (+5M€, soit +4%) peut s'analyser par :

- Les augmentations des immobilisations corporelles (+7,1M€, soit +5,8%) ;
- Les diminutions liées :
 - Aux cessions et mises au rebut (-3,3M€, soit -235%) ;
 - À la variation du poste « Immobilisations en cours » (+1,2M€, soit +120%).

Les investissements significatifs portent sur les postes immobiliers, « Installations et agencements » et « Immobilisations en cours ».

La politique immobilière est inchangée par rapport aux années précédentes. Cependant, il est remarqué une évolution de la part des partenaires traditionnels qui demandent de plus en plus l'établissement d'un bail payant pour mettre à disposition des biens immobiliers, alors que ceux-ci les mettaient gratuitement à disposition auparavant.

Les mouvements financiers importants des postes relatifs aux constructions portent sur des opérations immobilières ou des travaux d'aménagement ou de réhabilitation au profit des locaux d'équipes et de délégations, de la Cité Saint-Pierre à Lourdes et de la Maison d'Abraham à Jérusalem, afin de rendre possible les actions d'accueil, d'activités et d'animation, ainsi que sur la réalisation de boutiques solidaires.

Le programme d'investissement, mis en œuvre depuis 2012 pour la Cité Saint-Pierre, s'est poursuivi en 2018. Au cours de l'année 2018, les travaux ont porté principalement sur l'agencement intérieur et extérieur des bâtiments « Cairn », « Ozanam » et « Saint-Vincent ».

Pour la Maison d'Abraham et afin de mieux servir le projet d'accueil des pèlerins, des travaux de rénovation ont été décidés pour un budget de 3 M€. En 2018, des travaux ont déjà été réalisés pour 0,9 M€.

Les immobilisations financières brutes (9,6 M€) sont détaillées dans l'annexe comptable au point « 6.1. Tableau des immobilisations financières ». Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (7,2 M€), dont ceux de la société « Caritas Habitat » (5,3 M€), des titres acquis en contrepartie de l'apport d'un terrain à la SCI « Rosier rouge » (1 M€) et de participations principalement dans des sociétés de logements sociaux (0,9 M€).

Les titres de la SCI « Rosier rouge » ont été totalement dépréciés. De fait, le terrain apporté a été confié, par un bail à construction d'une durée de soixante ans, à la société « Toit et joie ». D'une part, le loyer a été versé en une fois à la SCI et reversé aux associés sous forme d'un acompte sur dividende ; d'autre part, le terrain et la construction, dont l'édification s'est achevée en 2018 avec une mise en exploitation en 2019, ne seront restituables à la SCI qu'au terme du bail. Pour ces raisons, la valeur de ces titres a été totalement dépréciée et n'a pas été actualisée à la fin de 2018.

2.3. PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS

Les provisions et les fonds dédiés (8 M€, contre 9,1 M€ en 2017) diminuent de 1,1 M€, principalement en raison du poste des fonds dédiés.

Les postes de provisions pour risques et charges cumulés (1,1 M€) prennent en compte les risques en cours et non encore réalisés. Ils portent principalement sur l'obligation légale de provisionner certains engagements salariaux (0,9 M€) et sur des assurances vie (0,2 M€).

Le poste des fonds dédiés (6,9 M€) correspond aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 2,5 M€ pour la France et 4,4 M€ pour l'international.

Le fonds dédié à la France est composé d'un fonds générique « Urgences France », créé en 2000 par le conseil d'administration afin de regrouper d'anciennes collectes affectées à des sinistres exceptionnels en France et dans les DOM-TOM qui, après plusieurs années, n'étaient plus employables. Afin d'en permettre l'emploi, des décisions avaient été prises afin d'autoriser leur usage pour des activités et des investissements attachés à l'urgence en France et dans certains pays limitrophes non portés par l'action internationale, mais aussi pour des situations exceptionnelles, comme celle de la ville de Calais en 2015.

Sur ce fonds employé régulièrement, une enveloppe spécifique avait été déterminée l'année précédente pour répondre à des flux migratoires importants. Des bénévoles et des salariés sont confrontés à ces situations d'urgence qui surgissent dans leurs délégations et qui mobilisent parfois une part significative de leurs temps pour organiser les activités de premier accueil, d'hébergement, d'accompagnement et de soin. Les fonds employés sur le fonds d'urgence en faveur des migrants, des demandeurs d'asile ou des réfugiés ont été de 0,4 M€ en 2018, comme l'année précédente.

2.4. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (89,4 M€) est composé principalement des postes « Autres créances », « Disponibilités » et « Valeurs mobilières de placement » dont les variations sont présentées ci-après.

Le poste «**Autres créances**» (11,7M€) correspond essentiellement aux subventions à recevoir (7,3M€) et aux produits à recevoir de legs et de donations (2,4M€).

Le poste «**Disponibilités**» (34,1M€) est constitué de comptes sur livrets (1,1M€), de comptes bancaires (29,7M€), dont un compte rémunéré (15,5M€), de dons à remettre en banque (2,8M€) et de caisses (0,5M€), dont la plus grande partie est utilisée par les équipes pour leur permettre de réaliser les aides et les actions d'accompagnement. Le nombre de comptes bancaires actifs au début de 2018 est de 798 comptes. De nouveaux moyens de paiement sont proposés et un outil facilitant le règlement en nombre de factures est en cours de déploiement.

Le poste «**Valeurs mobilières de placement**» (41,7M€) est constitué des placements auprès d'organismes offrant la sécurité attendue pour de tels placements (41M€), ainsi que des intérêts courus non échus (0,9M€), et compte tenu d'une moins-value latente de 0,2M€ sur un placement.

L'ensemble des sommes portant rémunération sont placées à hauteur de 99% auprès d'établissements bancaires et financiers éthiques. Le détail est présenté dans l'annexe aux comptes au point «2.3.5. Trésorerie».

Les placements à échéance de court terme sont constitués de deux comptes à terme, pour 1,2M€. Les placements à moyen terme sont constitués d'un fonds commun de placement de 8,4M€, d'un compte à terme pour 5M€ et de deux emprunts obligataires pour 10M€. Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation pour un montant total de 16,4M€.

Ainsi, au 31 décembre 2018, les sommes investies dans des contrats de placement et les intérêts courus non échus (41,9M€), ainsi que les sommes placées sur des livrets et comptes rémunérés (16,6M€), inscrits dans le poste «Disponibilités», soit un total de 58,5M€, représentent 77% du total des fonds inscrits dans les postes «Disponibilités» et «Placements».

2.5. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent principalement les postes «Emprunts et dettes assimilées», «Dettes fournisseurs et comptes rattachés», «Dettes fiscales et sociales», «Autres dettes».

Le poste «**Emprunts et dettes assimilées**» (2,9M€) comprend principalement les comptes bancaires créditeurs (2,8M€) faisant l'objet, sur le plan bancaire, d'une compensation, grâce à la mise en place de comptes fusionnés. Cette compensation permet ainsi d'optimiser la gestion de la trésorerie, de prévenir les frais de découvert et les incidents de paiement.

Le poste «**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**» (5,4M€) comprend les factures restant à régler ou à recevoir, pour le siège (4,3M€) et pour les délégations (1,1M€).

Le poste «**Dettes fiscales et sociales**» (9,9M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste «**Autres dettes**» (7,8M€) regroupe principalement les projets internationaux engagés et non encore réglés (7,3M€).

2.6. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes «Valeurs mobilières de placement» (41,9M€) et des «disponibilités» nettes (34,1M€), diminuées des soldes bancaires créditeurs figurant au poste «Emprunts et dettes» (2,8M€).

La trésorerie nette à la fin de 2018 est de 73,2M€, contre 72,9M€ à la fin 2017, soit une augmentation de 0,3M€.

L'emploi de la trésorerie s'explique principalement par :

- Les flux liés aux produits nets de charges qui dégagent une trésorerie de 1,1M€, grâce particulièrement au bon niveau des legs, donations et assurances vie ;
- Les flux liés aux créances et aux dettes qui dégagent 3,6M€ de trésorerie ;
- La variation de trésorerie des investissements nets qui emploie 4,5M€ : il s'agit des investissements incorporels et corporels nets de cessions et subventions d'investissement.

L'ensemble des résultats et des indicateurs de la structure financière font ressortir une situation financière saine permettant au Secours Catholique de faire face à ses engagements et de poursuivre la réalisation de sa mission.

3. PERSPECTIVES POUR 2019

Pour 2019, un effort important est maintenu pour maîtriser les charges et permettre d'investir sur les nouveaux modes de collecte comme cela est présenté dans la stratégie de la direction « Communication et générosité », vue en séance du conseil d'administration du 8 mars 2018.

En 2019, la collecte de dons représenterait ainsi 56% des ressources privées, et 48% du total des ressources financières du SCCF avec :

- ▶ Pour 2019 : 63,3M€, soit une hausse de 2,4% pour un montant supplémentaire de 1,5M€ par rapport au budget révisé de 2018 ;
- ▶ Pour 2020 : 65,4M€ soit une hausse de 3,3%, la mobilisation des acteurs sur le terrain devant porter pleinement ses fruits (voir le détail ci-dessous) ;
- ▶ Pour 2021 : 67,1M€, soit une augmentation limitée à 2,6%.

Cette évolution de collecte se construit sur les constats, moyens et hypothèses suivants :

- ▶ Une érosion naturelle des petits donateurs, qui restent l'origine de la majorité des dons ponctuels reçus par le SCCF (51% de la collecte de dons ponctuels), mais baissent d'année en année, en nombre de dons comme en montants ;
- ▶ Un travail en cours auprès des donateurs intermédiaires et des grands donateurs qui permet de voir le montant de dons moyens augmenter d'année en année ;
- ▶ Une recherche de plus en plus forte de dons par prélèvement automatique, qui passeront pour l'année 2019 par la mise en place d'une nouvelle stratégie de recherche de fonds par la sollicitation de rue – *street fundraising* – de nouveaux et jeunes donateurs, ou de porte à porte dans des lieux privés ;
- ▶ Un développement des dons par les fondations, pour la mise en œuvre de nos projets en France et/ou à l'international, à la suite de la sollicitation par les délégations (à développer), mais aussi par la Direction de l'action et du plaidoyer internationaux (DAPI) ;
- ▶ La mise en œuvre de nouveaux moyens de collecte : course solidaire en 2020, mise en œuvre de *crowdfunding* pour des projets précis, développement de vente de produits sur le site internet, montée en charge des participations d'activité par les institutionnels, etc.
- ▶ Notons la baisse prévue des dons de grand donateur par la Fondation Caritas France, fortement impactée par la disparition de l'ISF.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de notre projet social, le budget 2019 a également mis la priorité sur la mise en œuvre des projets principaux suivants qui ont un nouvel impact budgétaire sur le SCCF :

- ▶ Mise en œuvre du nouveau schéma directeur d'information des métiers du SCCF (Tous'Acteur, Don'Acteur, *Learning Management System*) ;
- ▶ Centralisation des dons ;
- ▶ Campagne sur la migration ;
- ▶ Fin de la campagne de protection sociale ;
- ▶ Baisse de la distribution du journal Message et des montants investis dans les modes de collectes traditionnels afin de se tourner vers de nouveaux modes de collecte ;
- ▶ Mise en œuvre d'une campagne de *street fundraising* de levée de fonds de nouveaux donateurs (pour 1M€) ;

Les réserves disponibles et le suivi de gestion régulier permettent d'assurer la continuité de l'exploitation, de prendre les mesures adaptées au regard de l'évolution financière de l'association et de poursuivre la mise en œuvre du projet national.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association SECOURS CATHOLIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SECOURS CATHOLIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 mai 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Claude Marty', written over a faint circular stamp or watermark.

Jean-Claude MARTY

RÉSOLUTIONS APPROUVÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2019

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, réunie le 12 juin 2019, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- approuve les comptes annuels 2018 qui lui sont présentés,
- donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 948 237,90 euros, au Fonds de réserve ajusté des mouvements de l'exercice :

Fonds de réserve 2017 après décisions de l'Assemblée Générale 2018	6 399 988,03
Apports de l'exercice 2018	+ 135 589,60
	<hr/>
Fonds de réserve après apports de l'exercice	6 535 577,63
Affectation du résultat 2018	- 1 948 237,90
	<hr/>
Fonds de réserve après affectation du résultat 2018, et mouvements de l'exercice	4 587 339,73

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale du 12 juin 2019 décide la mise à jour du Fonds Associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 :

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	- 194 823,79
Fonds statutaire : dotation art 13 al 2	+ 886 145,82
Réserve de fonds de roulement	- 1 341 334,00
Fonds de réserve	+ 650 011,97
	<hr/>
	0,00
Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :	
Fonds de réserve après affectation du résultat 2018, mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré » et mouvements de l'exercice	4 587 339,73
Mise à jour du fonds de réserve	+ 650 011,97
	<hr/>
Total Fonds de réserve après mise à jour	5 237 351,70

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée Générale vote le budget 2019 présenté par le Conseil d'Administration.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Document conçu et réalisé

par la direction de la communication

106 rue du Bac – 75341 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 73 00

Fax : 01 45 49 94 50

Rédaction : Direction Administration Finances

Maquette : Département Fadip

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

